

LES COULOIRS HUMANITAIRES

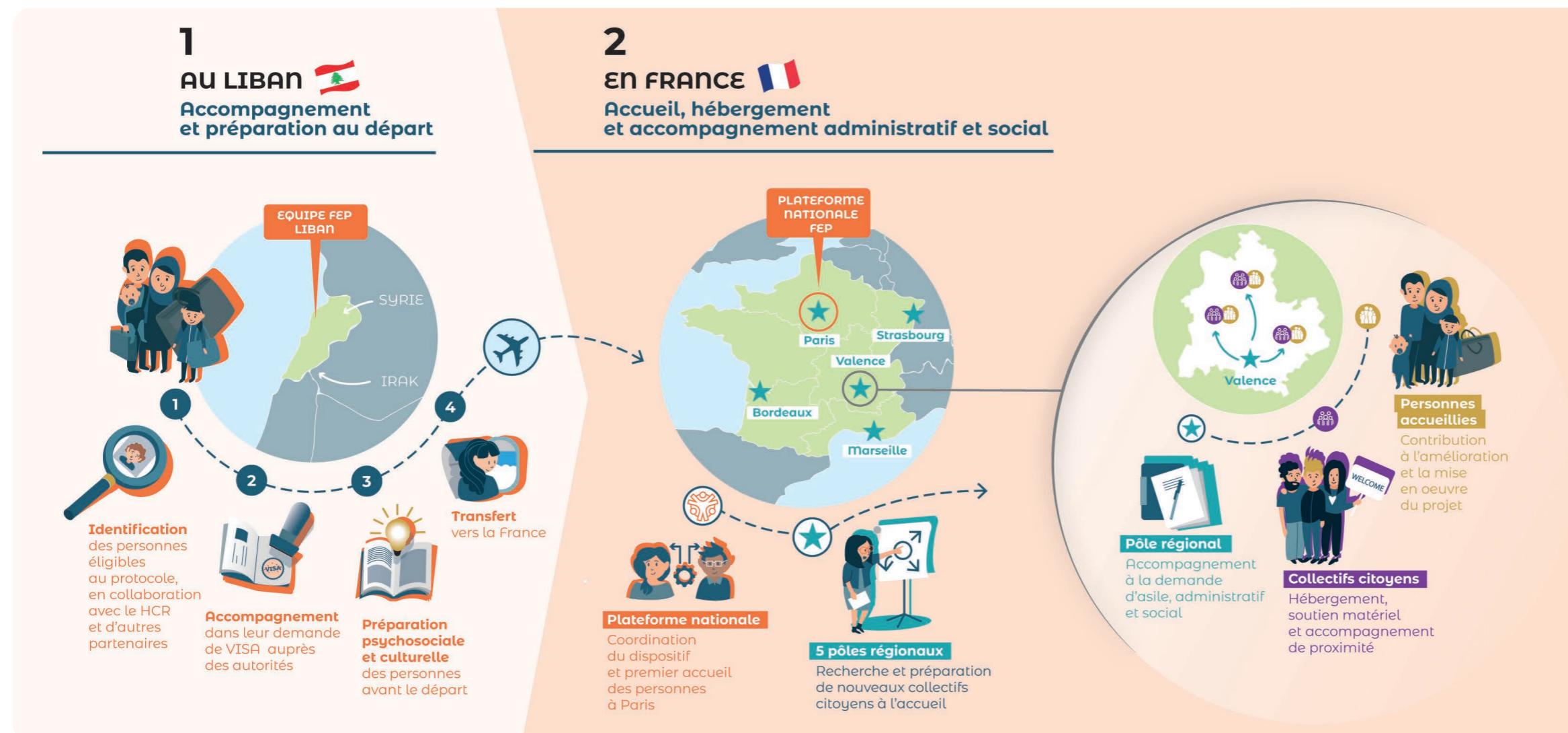
Une mobilisation citoyenne pour l'accueil
des personnes en besoin de protection internationale



**Pour les personnes réfugiées
au Liban :**

un transfert sûr et légal vers la France
et un dispositif d'accompagnement
dans leur parcours.

Dispositif des Couloirs humanitaires



Contexte et origine

En 2021, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) comptait plus de deux cent soixante-quinze millions de réfugiés dans le monde. Le nombre de réfugiés a doublé en une décennie mais ce sont avant tout les pays à revenus faibles ou moyens qui accueillent la grande majorité des réfugiés (83% d'entre eux).

Le Liban, petit pays de cinq millions d'habitants, accueille plus d'un million de réfugiés, principalement syriens. Aucune solution de retour n'est envisageable pour eux alors que leurs conditions de vie se détériorent.

Face à cette situation, dès 2014, des citoyens et des paroissiens se mobilisent et se tournent vers la Fédération protestante de France et la Fédération de l'Entraide Protestante pour accueillir les personnes fuyant le Proche-Orient. Un réseau d'accueil citoyen se met alors en place pour permettre l'arrivée sûre et légale de personnes en besoin de protection internationale.

En 2017, la FEP et la FPF, avec d'autres organisations, signent un protocole d'accord

avec le gouvernement français pour l'ouverture d'un couloir entre le Liban et la France.

Le protocole engage le gouvernement à octroyer cinq cents visas à des personnes en provenance de Syrie et d'Irak réfugiées au Liban, qui leur permettront de demander l'asile en France.

En juin 2021, la FEP et la FPF signent un second protocole avec le gouvernement : **trois cents visas supplémentaires seront accordés, pendant trois ans, au même public.**

Principes d'action

- **Ne pas se substituer à l'Etat en matière d'accueil des demandeurs d'asile.** Ce projet est additionnel et complémentaire aux programmes de réinstallation du gouvernement.
- **Impliquer le plus grand nombre d'acteurs ancrés sur les territoires :** la FEP s'appuie à la fois sur la mobilisation citoyenne et sur l'expertise d'intervenants sociaux professionnels pour les démarches d'asile et garantir l'accès aux droits.
- **Replacer les personnes accueillies au centre du projet :** elles sont impliquées dans le développement et la mise en œuvre du projet, à travers l'organisation de temps d'échanges et de travail spécifiques.



Objectifs

- 1 Permettre l'arrivée légale et sûre en France de personnes en besoin de protection internationale.
- 2 Faciliter le parcours et l'intégration durable des personnes sur le territoire français.
- 3 Susciter un changement de perception autour de l'accueil des personnes exilées. Les rencontres qui naissent sur les territoires d'accueil participent à la transformation du regard porté sur l'autre.